

Valorisation de l'Aire Marine Protégée Communautaire du Gandoule

Pays	Sénégal
Bénéficiaire	GIE NIOWUDANE AIRE MARINE PROTEGEE DU GANDOUL (AMPG)
Montant total du projet	40 000 €
Montant de la subvention	30 000 €
Partenaires financiers	Aucun
Durée du projet	15 mois
Signature de la convention	04/03/2020

CONTEXTE

L'Aire Marine Protégée Communautaire du Gandoule (AMPG, 15 732 ha) se situe dans la région de Fatick, au centre ouest du Sénégal et fait partie de la Réserve Biosphère du Delta du Saloum (RBDS, 334 000 ha). Composée de 14 îles, l'AMPG renferme un important réseau de plans d'eau douce, saumâtre à salée (mares, bolongs, etc.), un ensemble d'écosystèmes particuliers (mangrove, savanes, tannes, vasières, île de Sang, etc.) qui forment des îlots de reproduction pour les oiseaux.

Pourtant, cette aire marine protégée est menacée par la surexploitation des ressources halieutiques, la coupe abusive de bois de mangrove, l'extraction de sable marin et la salinisation des terres.

Malgré tout, l'AMPG regorge de potentialités éco touristiques importantes (biodiversité marine et côtière, situation estuarienne, position dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum, richesse culturelle, proximité de campements et d'hôtels, camping, balade...) qui méritent d'être mieux valorisées.

OBJECTIFS

L'objectif de ce projet, porté par le comité de gestion de l'AMPG, est de contribuer à une meilleure gestion et valorisation de l'Aire Marine Protégée Communautaire du Gandoule.

PRINCIPALES ACTIVITES

- La redynamisation du comité de gestion et l'élaboration de règles de gestion ;
- L'organisation de 4 patrouilles par mois pour lutter contre les activités illégales (notamment de la pêche) et recueillir des données biologiques sur le milieu.



PPI



Contact projet :
diallobase@yahoo.fr